

PROGRAMME DE FORMATION

La transmission à titre gratuit : cas pratiques


2022

La transmission à titre gratuit (donation ou succession) de l'entreprise est une thématique rarement maîtrisée dans son ensemble. Le notaire n'est pas toujours à l'aise avec l'entreprise, l'expert-comptable n'est pas à l'aise avec les libéralités et les règles successorales... et l'ensemble des praticiens ont une pratique parfois hésitante à propos du dispositif Dutreil.

La transmission à titre gratuit se doit d'assurer une efficacité tant du point de vue civil que fiscal.

| | |
|----------|------------------------------|
| Dates | 2022 |
| Durée | 1 jours soit 7 heures |
| Horaires | 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 |

| | |
|------------------------------------|---|
| Type et tarifs | Inter-entreprise : 625€ HT par stagiaire / Abonné 375€ HT par stagiaire |
| Modalités pédagogiques | Etude de cas pratiques |
| Niveau | Mise à jour des connaissances et perfectionnement |
| Modalités d'évaluation et de suivi | Quiz et corrigé (notation) |

| | |
|---|---|
| Public / Conditions d'accès | <ul style="list-style-type: none"> Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats... |
| Prérequis | <ul style="list-style-type: none"> Connaissance de la fiscalité des donations et successions Connaissance des grands principes du droit des successions |
| Accessibilité aux personnes en situation d'handicap | <p>« toutes nos formations sont adaptées aux personnes porteuses d'un handicap ».</p>  |



Intervenant

Etienne Guerin

Formateur FIDROIT

Objectif de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser tous les dispositifs fiscaux en faveur de la transmission d'entreprise.
- Comprendre quels sont les dispositifs juridiques et fiscaux pouvant se combiner entre eux afin de sécuriser et d'optimiser la transmission de l'entreprise à titre gratuit.

Contenu pédagogique

Ces thèmes seront abordés avec pragmatisme et seront illustrés par des exemples réalistes. Les aspects théoriques seront abordés synthétiquement pour consacrer un maximum de temps aux mises en pratiques concrètes.

C'est la signature habituelle de FIDROIT.

| | |
|--|---|
| <p>Les stratégies de transmission</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les libéralités-partage : en ligne directe, en ligne collatérale ▪ Quelles opportunités patrimoniales offrent la réincorporation civile des donations antérieures ? ▪ Incidences fiscales ▪ Les transmissions transgénérationnelles : ▪ Les libéralités graduelles et résiduelles ▪ Pour les stratégies de transmission dans le cadre de famille recomposée ▪ Pour les stratégies de transmission en ligne collatérale ▪ Les dangers des « fausses » donations-partages ▪ Dans quels cas faut-il recourir à la renonciation à l'action en réduction ? Comment l'utiliser afin d'améliorer les conditions de transmission ? Mise en œuvre technique de la RAAR. ▪ Quelles opportunités offrent le cantonnement pour le conjoint ou le légataire ? |
| <p>Stratégies de transmission appliquées au patrimoine professionnel</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les innovations juridiques de la loi du 23 Juin 2006 en faveur de la transmission d'entreprise familiale ? (Donation-partage de sociétés en présence de tiers, transmission transgénérationnelle...) ▪ Combinaison des dispositifs de transmissions entre vifs et des dispositions fiscales en faveur de la transmission d'entreprise : comment limiter la pression fiscale sur les droits de mutation à titre gratuit et sur la plus-value professionnelle ? ▪ Le recours aux holdings de rachat ▪ Réduire les droits de mutation à titre gratuit : transmission dans le cadre du |

cercle familial et engagement de conservation (« engagement DUTREIL ») ; utilisation concurrente ou combinée du régime de donations d'entreprise aux salariés (CGI, art 790 A).

- Recourir aux libéralités-partage.
- Les régimes de crédit de paiement des droits : opportunité, mise en œuvre et difficultés d'application.
- Sécuriser la transmission : utilisation du rescrit, utilité, limite et mise en œuvre de la procédure de contrôle « sur demande »

Contactez-nous

[Inter-entreprise](#)

Tél : 04 73 15 14 54

Email : formation@fidroit.fr

[Intra-entreprise](#)

Tél : 04 73 15 14 59

Email : formationpro@fidroit.fr